

## **Mesures pour améliorer les apprentissages des élèves**

NOR : MENE2234752C

Circulaire du 12-12-2022

MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie, inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale chargés de l'enseignement général et technique ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale en charge du premier degré ; aux cheffes et chefs d'établissement des collèges et des lycées publics et privés sous contrat ; aux directeurs et directrices d'école ; aux professeures et professeurs

Références : programmes des cycles 2, 3 et 4 : BOENJS n° 31 du 30 juillet 2020  
- recommandations pédagogiques pour les langues vivantes à l'école maternelle : BOENJS n° 22 du 29 mai 2019 - arrêté du 19 mai 2015 modifié relatif à l'organisation des enseignements en collège : JORF n° 0115 du 20 mai 2015  
note de service Ev@lang collège : BOENJS n° 47 du 16 décembre 2021

L'enseignement obligatoire d'une langue vivante concerne l'anglais pour plus de 96 % des écoliers et plus de 99 % des collégiens.

En France, le renforcement des compétences des élèves en anglais et dans les autres langues vivantes étrangères obligatoires est une priorité pédagogique du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Au niveau international, les compétences linguistiques sont au cœur d'un plan ambitieux destiné à mettre en place un espace européen de l'éducation, qui se concrétise en 2025 avec le module d'évaluation des compétences en première langue étrangère chez les élèves de 15 ans dans le cadre de [Pisa 2025](#). Cette évaluation concernera l'anglais, la langue étrangère la plus enseignée dans le monde.

Sans renier le plurilinguisme à la française qui permet aux langues de se nourrir les unes les autres, les progrès dans l'une confortant les progrès dans une autre, il convient de se fixer une priorité claire : d'ici 2025, plus de 80 % des élèves doivent atteindre en fin de 3e au moins le niveau A2 en anglais, le niveau B1 étant visé dans au moins une ou deux activités langagières. Consolider le niveau des élèves à la fin du collège s'inscrit, plus largement, dans la perspective d'atteindre le niveau B2 à la fin du lycée établi par l'attestation de niveau de langue adossée au baccalauréat.

L'amélioration du niveau général des élèves en anglais s'appuie sur une démarche globale et collective de pilotage pédagogique à toutes les échelles et tous les niveaux de la scolarité, et sur la mobilisation de tous les professeurs concernés. La généralisation du test Ev@lang collège en anglais offre aux professeurs et aux établissements un outil de positionnement pour apprécier le niveau de maîtrise des élèves dans le cadre d'un test standardisé et pour cibler les progrès à accomplir afin d'atteindre le niveau visé en fin de scolarité obligatoire d'ici 2025. En effet, les résultats de la session 2022 au test Ev@lang, préoccupants, requièrent la plus grande attention des équipes pédagogiques et leur forte mobilisation au service des apprentissages linguistiques des élèves.

Un suivi plus régulier de la progression des acquis des élèves en anglais est indispensable pour résister à la tentation du recommencement à chaque niveau ou changement de cycle. Il s'agit de renforcer la connaissance et l'estime de soi des élèves grâce à une meilleure visibilité des progrès effectués et de permettre aux professeurs de mieux adapter les entraînements en fonction des besoins de chaque élève. La construction d'une solide compétence de communication pour la formation de locuteurs indépendants passe nécessairement par l'acquisition de connaissances et compétences linguistiques et culturelles précises qui s'inscrivent dans une progression pédagogique structurée, cohérente et ambitieuse.

Cette dynamique autour de l'anglais, en synergie avec les autres langues, répondant à la demande sociale autant qu'aux besoins d'insertion professionnelle, favorisera une élévation du niveau général en langues vivantes.

## **1. Proposer un enseignement de l'anglais progressif, méthodique et ambitieux de l'école au collège**

**Se fonder sur les repères de progression pour structurer les apprentissages des élèves des cycles 2 à 4**

La progression de l'enseignement des langues s'appuie sur de nouvelles ressources pédagogiques : [des repères annuels de progression et des attendus de fin d'année](#) complètent désormais les programmes et permettent aux équipes pédagogiques de mener un enseignement rigoureux, explicite et progressif à l'école élémentaire et au collège.

Ces repères de progression permettent aux professeurs de mieux situer leur enseignement d'anglais vis-à-vis du niveau de langue visé au fil des 9 années d'apprentissage et de l'inscrire dans une progression allant du début du cycle 2 à la fin du cycle 4, avec une attention particulière sur la continuité école-collège. Ces repères proposent une progression claire et précise pour mieux former les élèves à comprendre, parler et écrire l'anglais et les autres langues vivantes.

Des attendus de fin d'année précisent les objectifs linguistiques associés et donnent des exemples de réussite concrets en anglais (pour les cycles 2, 3 et 4), ainsi qu'en allemand, en espagnol et en italien (pour le cycle 4).

## **Mesurer les acquis des élèves avec des outils de positionnement**

La mise en place d'un suivi régulier du niveau des élèves par le recours à des outils de positionnement participe d'une culture de l'évaluation dont l'objectif est de mieux valoriser les acquis des élèves, d'identifier leurs marges de progrès et de mieux les entraîner en conséquence. Ces outils permettent également d'évaluer la capacité des élèves à transférer les acquis du cours dans des situations ou contextes diversifiés, dans la logique des tests standardisés. La mesure des acquis des élèves ne constitue pas une invitation à augmenter le nombre des évaluations mais davantage à affiner leur degré de précision.

[Des fiches d'entraînement avec des items de positionnement](#) et des ressources d'évaluation sont mises à disposition des professeurs pour leur permettre de concevoir un entraînement régulier des élèves, de concevoir leurs propres tests, de fournir aux élèves des outils d'auto-évaluation de leurs compétences linguistiques et de les familiariser aux tests standardisés. Ces ressources de positionnement permettent aux professeurs de repérer les marges de progrès en cours d'apprentissage et de proposer aux élèves une progression adaptée à leur niveau de maîtrise.

## **Renforcer l'enseignement de l'anglais à l'école primaire**

Un apprentissage précoce de l'anglais est déterminant pour permettre aux élèves de gagner en confiance pour s'exprimer avec aisance dans une langue

étrangère. L'enjeu est à la fois d'augmenter l'exposition à l'anglais et d'en permettre la pratique fréquente et régulière.

Plusieurs mesures sont à promouvoir dans ce cadre :

- les interventions de locuteurs natifs entraînent les enfants à la reconnaissance phonologique et prosodique ;
- le déploiement des écoles dites bilingues offre aux élèves, dès que cela est possible, l'enseignement de matières intégré à la langue étrangère (Emile), notamment dans les domaines des arts et de l'éducation physique et sportive ;
- au cycle 2, les professeurs peuvent compléter leur enseignement avec l'assistant vocal Captain Kelly, une ressource numérique qui permet de travailler les connaissances lexicales et syntaxiques des élèves et d'améliorer leur compréhension orale ainsi que leur prononciation en anglais.

Afin de favoriser le lien entre le temps scolaire et périscolaire, le dispositif Accueil langues est également à promouvoir autant que possible dans le cadre notamment du plan mercredi.

### **Renforcer les dispositifs linguistiques au collège pour favoriser l'apprentissage de l'anglais**

Au collège, il s'agit de dynamiser l'apprentissage de l'anglais pour permettre à tous d'atteindre en fin de 3e au moins le niveau A2 et le niveau B1 dans au moins une ou deux activités langagières.

Dans cette perspective, plusieurs dispositifs sont à encourager :

- la classe de 6e est un niveau particulièrement adapté pour proposer des aménagements pédagogiques en langue vivante favorisant une fréquence accrue de la pratique linguistique et son association à des projets transversaux (séances de 45 minutes réparties toute la semaine, projets pédagogiques mêlant pratiques artistiques et sportives aux langues, etc.) ;
- l'ouverture en 6e d'un dispositif bilangue, partout où cela est possible, constitue également un levier déterminant pour renforcer le niveau des élèves en anglais et pour s'appuyer sur les compétences acquises dans cette langue pour en apprendre une autre ;
- pour augmenter le temps d'exposition linguistique sans alourdir l'horaire hebdomadaire des enseignements, les académies engagent une

politique volontariste pour développer l'enseignement des disciplines non linguistiques (DNL) en langue vivante dans l'ensemble des collèges, en particulier dans le prolongement d'un parcours renforcé au premier degré. Les enseignements de DNL peuvent être corrélés à une offre de l'option langues et cultures européennes au cycle 4.

Enfin, il convient d'engager pleinement les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre du test de positionnement Ev@lang collège et d'en faire un outil de pilotage de la discipline au service de la réussite des élèves. Les réussites et les difficultés sont identifiées et analysées, et chaque établissement prévoit une offre de remédiation et d'approfondissement en anglais dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, du dispositif Devoirs faits et de la liaison avec les lycées. À ce titre, la fiche de résultat au test Ev@lang collège contribue à établir un diagnostic du niveau de maîtrise des élèves en anglais à leur entrée au lycée.

Pour soutenir cette dynamique, un concours national en anglais est organisé par le ministère dans le cadre de la semaine des langues.

## **2. Renforcer la formation des professeurs des écoles, de langues et de DNL**

### **Renforcer l'accompagnement pédagogique dans la classe**

Afin d'assurer la formation des professeurs de collège à la prise en main des outils de progression et de positionnement, les académies renforcent la formation de formateurs sous l'impulsion des inspecteurs territoriaux. Les missions des corps d'inspection de langues vivantes et celles des formateurs des premier et second degrés sont centrées sur l'accompagnement pédagogique dans la classe et sur l'animation pédagogique des équipes, notamment pour favoriser une analyse collective des résultats des élèves et définir des stratégies de remédiation et d'approfondissement adaptées aux spécificités des écoles et des établissements, afin de s'assurer de la progression régulière et méthodique des élèves. Ces travaux s'appuient sur les repères et attendus de progression annuels. Dans les établissements REP/REP+, où la marge de progression est importante, il est nécessaire de faire de l'anglais un sujet de formation systématique pour travailler avec les pilotes référents, en s'appuyant notamment sur les résultats au test de positionnement Ev@lang.

### **Développer des formations de proximité et entre pairs**

Dans l'esprit des plans français et mathématiques, les écoles académiques de la formation continue (EAFC), en lien avec les corps d'inspection territoriaux de langues vivantes, définissent des actions de formation locales favorisant l'approche entre pairs à partir de l'activité professionnelle réelle des professeurs des écoles et des professeurs de collège. Ces formations de proximité associent, dès que cela est nécessaire, les professeurs de lycée général, technologique et professionnel. Des pôles linguistiques sont identifiés dans chaque département et proposent des modules de formation et d'observation de classe pour appréhender les gestes professionnels adaptés à un enseignement actionnel des langues et en langues.

Par ailleurs, pour accompagner la généralisation de l'enseignement en langue dans les écoles et les collèges, les EAFC veillent à intégrer une offre de formation à l'enseignement d'une discipline en langue vivante dans les programmes académiques de formation. Ces parcours de formation, construits en lien avec les corps d'inspection de langues vivantes, peuvent associer les Inspé. Ils s'adressent aux professeurs souhaitant obtenir la certification complémentaire en discipline non linguistique langue vivante étrangère (premier et second degrés) ou l'ayant obtenue et aux professeurs de langue de collège, notamment pour articuler leur action pédagogique avec les enseignements de DNL.

Des formations inter-degrés sont proposées, notamment sur la pédagogie Emile. Ces formations sont organisées en priorité pour l'enseignement de l'anglais.

### **Proposer des formations d'excellence pour l'enseignement de l'anglais dans le premier degré**

Afin de promouvoir un enseignement dynamique et innovant de l'anglais à l'école primaire, le ministère encourage le recours à des stages de formation linguistique en immersion, avec un organisme expert, dont le cahier des charges suit les orientations pédagogiques élaborées par l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche et la direction générale de l'enseignement scolaire. Dans ces formations, les professeurs développent les gestes professionnels nécessaires à l'enseignement en langue vivante (scénarisation, mise en activité des élèves, techniques théâtrales, etc.) et renforcent leurs compétences linguistiques.

## **3. Favoriser la mobilité des élèves et des personnels**

L'expérience de la mobilité est également un levier essentiel pour faire progresser les compétences de communication des élèves en langue vivante étrangère. Véritable occasion de placer les élèves dans un environnement linguistique authentique, elle leur permet de saisir toute l'importance de parler plusieurs langues. L'objectif est de donner accès aux élèves et aux professeurs à une action éducative qui dépasse les frontières nationales.

Le 26 septembre 2017, le président de la République soulignait à la Sorbonne l'importance de cette mobilité, véritable atout pour leur avenir. Pour participer à cet effort ambitieux, les recteurs, via la délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dareic), font de la mobilité un axe du projet académique. Dans les établissements, les enseignants référents pour l'action européenne et internationale (ERAEI) jouent un rôle décisif de conseil et d'accompagnement et leur action est valorisée.

### **Poursuivre la politique en faveur des partenariats scolaires**

Les partenariats scolaires contribuent à la mobilité des élèves, y compris de manière virtuelle, en offrant un cadre de coopération sécurisé pour les écoles et les établissements. L'objectif est que 100 % des collèges et des lycées et autant d'écoles que possible disposent d'au moins un partenariat avec un homologue étranger. Pour mémoire, 48 % des établissements du second degré disposent actuellement d'un partenariat actif. L'appui sur les jumelages et les partenariats locaux constitue un point d'entrée à favoriser.

Le partenariat, qui peut prendre la forme d'un appariement ou d'un conventionnement avec un établissement scolaire européen ou international, s'inscrit généralement dans le cadre d'un accord bilatéral entre autorités éducatives respectives pour éventuellement prétendre à des financements de mobilité. Il est préférable et recommandé de s'inscrire dans un partenariat académique existant afin de le décliner dans un appariement entre établissements. La Dareic dispose des informations nécessaires sur les partenariats académiques ou nationaux.

### **Les outils pour développer les échanges à distance**

Les plateformes européennes numériques d'échanges eTwinning (Erasmus+) et Teletandem (Ofaj) offrent un espace sécurisé pour établir des partenariats internationaux autour de projets pédagogiques entre établissements européens.

Grâce à ces plateformes, la mobilité peut d'abord être virtuelle avant de se concrétiser par une mobilité physique. Les écoles et les collèges sont encouragés à mettre en place des partenariats actifs autour de projets disciplinaires ou transversaux pour lesquels l'anglais constitue souvent la langue de communication entre les élèves. D'ici à 2025, 50 % des écoles et des établissements de chaque département proposeront à leurs élèves des projets d'échanges virtuels actifs avec eTwinning ou Teletandem.

## **La mobilité entrante**

Les écoles et les établissements favorisent et facilitent l'accueil d'élèves, de personnels ou d'intervenants étrangers dans le cadre de leur politique d'ouverture à l'international (à l'instar de ce qui existe en allemand à travers les programmes Voltaire ou Sauzay de l'Ofaj). Les académies concourent également à consolider l'attractivité du programme des assistants de langues vivantes étrangères en proposant un accompagnement dédié pour faciliter leur accueil et leur intégration en France, notamment pour ce qui relève de l'accès à un logement.

L'affectation des assistants de langues est renforcée dans le premier degré dans l'ensemble des académies, qui doivent veiller à proposer une répartition plus équilibrée avec les établissements du second degré.

## **La mobilité sortante**

Afin d'augmenter sensiblement l'expérience de la mobilité pour tous les élèves, les académies accompagnent les démarches d'accréditation Erasmus+ par consortium d'établissements. Des actions de formations nationales et académiques, en lien avec l'agence Erasmus+, sont proposées aux chefs d'établissement et aux gestionnaires pour faciliter le portage et le suivi des dossiers d'accréditation. L'ambition est de permettre à chaque élève d'avoir vécu au moins une expérience de mobilité dans son parcours scolaire.

Chaque projet académique doit présenter un axe d'ouverture à l'international au sein duquel la mobilité est un levier de formation et de développement professionnel des personnels d'enseignement et d'encadrement, notamment en inter-degrés (séjours professionnels portés par FEI, programme Erasmus+, programmes de l'Ofaj, etc.).

La mobilité des élèves est pensée dans une progression allant de l'école au collège, puis au lycée, où elle pourra être valorisée au baccalauréat général et

technologique par la mention mobilité européenne et internationale et en lycée professionnel par l'unité facultative de mobilité.

## **4. Renforcer le pilotage pédagogique par et pour les langues vivantes**

### **Le rôle de la commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères**

La commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères (Calve) est réunie au moins deux fois par an. Elle est placée sous l'autorité du recteur qui la préside en personne.

Ainsi que le prévoit l'article D. 312-24 du Code de l'éducation, « cette commission est chargée de veiller à la diversité de l'offre de langues, à la cohérence et à la continuité des parcours de langues proposés, de diffuser une information aux établissements, aux élus, aux parents et aux élèves sur l'offre linguistique, d'actualiser cette offre en fonction des besoins identifiés et de vérifier à l'adéquation de l'offre de langues avec les spécificités locales. »

Pour garantir l'amélioration du niveau des élèves en langue vivante, la Calve joue un rôle central et constitue l'instance de pilotage académique de référence pour la définition et la mise en œuvre de la politique éducative des langues. Elle est responsable de :

- la définition et la publication de la carte académique des langues favorisant une offre de formation linguistique équilibrée et ajustée à la réalité du territoire ;
- l'analyse académique de la performance des élèves en langues en lien avec l'offre linguistique (parcours renforcés, dispositifs bilangues, sections européennes, option langues et cultures européennes) et les indicateurs de niveau des élèves (Ev@lang collège, évaluations nationales, certifications en langues vivantes étrangères, attestation de langue au baccalauréat) ;
- le suivi et le développement des dispositifs binationaux et internationaux, SI et BFI, notamment en faveur de la mixité sociale et de la diversité territoriale ; la politique académique en matière d'ouverture européenne et internationale.

La coordination académique entre les différents niveaux d'enseignement, l'animation et le suivi du dispositif d'enseignement des langues vivantes

étrangères sont placés sous la responsabilité des coordinateurs académiques des langues, du trinôme de référents académiques du plan langues vivantes, des inspecteurs ou chargés de mission d'inspection, tous désignés par le recteur.

## **Politique académique des langues et projet d'école ou d'établissement**

Le développement des compétences des élèves en anglais et dans les autres langues vivantes étrangères doit être un enjeu de pilotage pédagogique de chaque école ou établissement. À ce titre, la formation linguistique des élèves et l'ouverture européenne et internationale sont des sujets portés à la réflexion des instances pédagogiques de l'école ou de l'établissement (conseil d'école, conseil des maîtres, conseil de cycle 3, conseil pédagogique).

Les langues vivantes étrangères constituent ainsi une entrée systématique du projet d'école ou d'établissement, qui définit les orientations et les indicateurs privilégiés pour en suivre le bon développement. Dans cette perspective, la politique des langues en établissement peut tout à fait bénéficier d'approches pédagogiques renouvelées et expérimentées dans le cadre de la stratégie mise en œuvre pour l'innovation pédagogique.

Afin de reconnaître et de valoriser l'investissement des élèves, des enseignants et des établissements dans l'apprentissage des langues vivantes et la promotion de l'ouverture internationale, la démarche de labellisation est encouragée et soutenue au niveau académique (Euroscol, EOL, Certilingua, etc.).

## **L'innovation pédagogique au service de l'enseignement de l'anglais**

Dans le cadre du Conseil national de la refondation dédiée à l'éducation (CNR école), les projets identifiés pour améliorer la formation des professeurs de langue, pour diversifier l'enseignement, pour enrichir les possibilités de mobilités, pour accentuer l'ouverture internationale sont accompagnés et favorisés.

Quand ils concernent l'anglais, ils sont labellisés anglais+. La Calve accompagne des projets anglais+ dans tous les bassins de l'académie et s'assure de la continuité des parcours des élèves. Ces projets pédagogiques pourront solliciter un financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique.

Un suivi national assuré par la Dgesco et l'IGÉSR vérifie que l'anglais bénéficie d'une attention territoriale particulière, notamment à l'école et au collège pour garantir le niveau attendu en 2025. Cette mobilisation attendue par les familles contribuera à améliorer le niveau général dans toutes les langues vivantes.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Edouard Geffray